



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE CONTRÔLEUR TECHNIQUE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF GEORGES POMPIDOU A VINCENNES AVEC LA SOCIÉTÉ QUALICONSULT

**DÉCISION N° DM-24-428
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-22-259 du 13 juillet 2022 de signer le marché de mission de Contrôleur Technique pour la restructuration et l'extension du Centre Culturel et Sportif Georges Pompidou (notifié le 21/07/2022).

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet la prise en considération de :

- La modification de certaines clauses contractuelles du cahier des clauses techniques particulières,
- La modification de certaines clauses contractuelles du contrat établi selon l'offre de QUALICONSULT pour le lot n°2 de contrôleur technique,
- L'incidence financière,
- La clause de non recours,
- Les annexes.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société QUALICONSULT représentée par Monsieur Messaoudi Younesse, Directeur d'agence, dûment habilité à signer l'acte modificatif n°1 au marché de Contrôleur Technique pour la restructuration et l'extension du Centre Culturel et Sportif Georges Pompidou.

Le montant des honoraires est modifié par le présent acte de la manière suivante :

	Marché initial	Avenant I	Total
AVIS SUR DOSSIER APS	700,00	375,00	1075,00
AVIS SUR DOSSIER APD dont permis	800,00	430,00	1230,00
AVIS SUR DOSSIER PRO et DCE ET ETABLISSEMENT DU RICT phase 2	2 500,00	1340,00	3840,00
PHASE TRAVAUX - Avis sur documents d'exécution	15 600,00	8375,00	23975,00

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12475H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024

phase 2			
RFCT – phase 2	800,00	430,00	1230,00
Visa du DOE et Avis sur dossier RVRAT – phase 2	800,00	430,00	1230,00
Total	21 200,00	11 380,00	32580,00

Les montants ci-dessus sont exprimés en € HT.

Affaire référence 084942200162

Le présent avenant est d'un montant de **11 380,00 € HT** soit **13656 € TTC (+0,53%)**.

Le montant du marché modifié par le présent avenant est de **32580,00€ HT** soit **39096,00 € TTC (CE 01/2022)**.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des grands travaux, de l'habitat et des travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12475H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024